

XIV.—Est adoptée la suggestion de la **Guilde des Epiciers de Gros** que si l'Association prépare des lettres indiquant les raisons pour lesquelles tous les Marchands Détailliers devraient être membres de notre Association, ces lettres seront signées et distribuées pour l'Association par les soins de la **Guilde des Epiciers de Gros**.

XV.—Cette Convention endosse la recommandation de la Section des Epiciers du Bureau Provincial d'Ontario de notre Association pour l'impression et la distribution aux membres de cartes libellées comme suit:

1910 MEMBRE 1910

Association des Marchands Détailliers du Canada (Incorporée)

SECTION DES EPICIERS

Toutes les marchandises vendues ici sont garanties conformes à la

LOI DES PRODUITS ALIMENTAIRES PURS

L'Association des Marchands-Détailliers du Canada, Incorporée par Acte Spécial du Parlement du Dominion, exige de ses membres qu'ils donnent bon poids, bonne mesure, servent bien leur clientèle et fassent les affaires sur une Base d'Affaires.

XVI.—Il est résolu que le Bureau du Dominion fasse imprimer des copies d'une charte à remettre à chaque Succursale sur paiement de leurs cotisations per capita ainsi que des copies des Règlements et de la Constitution.

XVII.—Par cette résolution il est donné instruction aux Officiers de l'Exécutif de s'efforcer d'obtenir à la prochaine session du Parlement Fédéral une loi qui interdise de faire de fausses représentations en matière de publicité et de rendre responsables en vertu de cette loi les Officiers des Corporations au même titre que les particuliers.

XVIII.—Il est résolu qu'en raison de ce que le Gouvernement Fédéral publie dans ses rapports hebdomadaires des articles d'Australie favorables aux Sociétés Coopératives, le Secrétaire soit chargé de faire une enquête complète au sujet de ce pays afin de s'assurer des faits réels dans cette question.

LE CREDIT COMMERCIAL BASE SUR LA CONFIANCE

III

Un commis veut s'établir, il a réussi, à force de travail et d'économie, à amasser le capital qui va lui permettre de voler de ses propres ailes. Il se présente chez ceux qui vont être ses fournisseurs: il est bien reçu. On voit en lui un homme rangé, économe, sobre; on s'assure qu'il a les connaissances suffisantes pour bien mener sa barque, bref, il inspire confiance et on lui accorde crédit.

Ce crédit, il faut non seulement l'obtenir, mais surtout savoir le conserver, c'est-à-dire ne pas perdre un iota de la confiance qu'on a su inspirer à ses fournisseurs.

Le malheur est que, bien souvent, tel homme qui se conduisait sagement alors qu'il était commis, agit d'une manière extravagante, folle même, quand il se voit à la tête d'un commerce assez prospère. Il en est qui se grisent vite du succès et cessent d'apporter aux affaires une même attention dès qu'ils ont surmonté les difficultés inhérentes à tout début.

On a vu des marchands se surmener pour mettre leurs affaires sur un bon pied, puis, tout d'un coup, confiants dans leur bonne étoile, ralentir leur beau zèle, s'absenter de leur magasin pour aller faire la partie de carte chez le voisin, assister aux courses et y parler, enfin, se livrer à toute autre chose qu'à leur commerce.

Avant d'abandonner le sort de son magasin à ses commis le marchand devrait se rappeler ce vieux proverbe: "Quand le chat est absent, les souris dansent." Dans les affaires, il faut l'oeil du maître, rien ne le remplace et ne saurait le remplacer.

Mais, en vérité, quelle confiance veut-on qu'un marchand de gros place en un client qui risque sur sa carte ou un cheval le montant, des marchandises qu'il a achetées à crédit? Quelle confiance aussi, peut-on avoir en celui qui, sans avoir la passion du jeu, ne s'occupe pas de ses affaires et laisse ses commis se débrouiller seuls avec la clientèle?

Le sort qui attend ces marchands n'est pas difficile à prévoir et leurs fournisseurs le prévoient puisqu'ils finissent toujours par leur refuser crédit.

Quand un marchand a pu se faire ouvrir un crédit, il dépend de lui, et de lui seul, de le conserver et, au besoin, de l'augmenter. Ses fournisseurs observent la manière dont il fait face aux échéances, s'il paie avec régularité son crédit est bon; mais s'il se fait titrer l'oreille ou s'il cherche quelque excuse pour ne pas payer au moment voulu, il peut être assuré que son crédit périlite.

Pour avoir crédit, il faut mériter crédit, c'est-à-dire mériter la confiance de ceux à qui on s'adresse pour obtenir crédit. Un bon payeur inspire toujours confiance, alors qu'on se méfie du mauvais payeur.

LA GREVE DU G. T. R.

Il y a dix jours maintenant que les employés des trains du G. T. R. ont déclaré la grève. Depuis lors, la Compagnie a fait de son mieux pour servir les intérêts du commerce et du public en général. Les trains de voyageurs ont circulé presque comme en temps normal et le service des trains de fret s'améliore de jour en jour.

Les apparences sont que la grève ne sera pas de longue durée maintenant. Le

public n'est pas du côté des grévistes et ceux-ci, en se livrant à toutes sortes d'excess, n'ont pas, tant s'en faut, amélioré leur cause qui semble irrémédiablement perdue.

Une conférence vient d'avoir lieu entre les présidents des employés des trains et des conducteurs d'une part et le Président Hays et le Vice-Président Fitzhugh du G. T. R. Les représentants des grévistes ont fait des propositions nouvelles en vue de mettre fin à la grève. Ils accepteraient maintenant un arbitrage tel que proposé par les Officiers du G. T. R. avant la déclaration de la grève et n'imposeraient plus, comme au début de l'intervention du Ministre du Travail des arbitres de leur choix.

"Nous n'avons pas fait", dit M. Garretson, le représentant des grévistes, "de suggestions de quelque importance quant aux moyens de terminer la grève. Mais nous avons démontré que notre mission était amicale parce que nous avons pris en considération les souffrances du public qui compte sur les services du Grand Tronc, et pour aucune autre raison. Nous avons simplement présenté les faits à notre point de vue. Nous n'avons fait aucune offre mais simplement des suggestions quant à notre attitude en général."

C'est un peu tardivement que dans les quartiers des grévistes on pense aux souffrances du public. Il eût été facile de les lui éviter en acceptant l'arbitrage proposé au début des difficultés.

Mais est-ce bien les souffrances du public ou la folle équipée dans laquelle se sont lancés les grévistes qu'on regrette maintenant?

Nous pensons que les grévistes seraient heureux de sortir de la mauvaise impasse dans laquelle les ont mis des meneurs trop zélés et nous faisons des vœux sincères pour que la lutte prenne fin dans l'intérêt de tous.

LES RECOLTES ET LES ANIMAUX DE FERME AU CANADA

Le bureau du recensement et de la statistique publie les renseignements suivants, sur l'état des récoltes et sur le nombre et l'état des animaux de la ferme, au Canada, le 30 juin.

Pour les trois années 1908-1910, la situation des récoltes varie de 82-16 pour le blé du printemps et 91.42 pour le foin et le mil, cette année, à 80 pour le blé du printemps et 82 pour le seigle et les pois, en 1908. Le blé d'automne est noté 85-47, cette année, contre 77.28, en 1909, et 89 en 1908. L'avoine a la cote 90 en 1908, 93.81, en 1909 et, cette année, 86.29. Les pois ont cette année, la note 86.94 contre 84.40, et l'année précédente 82.

La condition des grains mélangés est à peu près la même, soit 84.53 cette année, 86.58 l'année dernière et 84 en 1908. Le foin et le mil sont meilleurs cette année que les deux années précédentes, soit 91.42 contre 76 en 1909 et 87 en 1908.